



Heritage des enfants nés hors mariage

Par **lasita**, le **19/03/2015** à **19:26**

Bonjour,
Mon oncle est marié à une femme en biens communs. Or, il a eu, après, deux enfants hors mariage. A leur naissance, mon oncle a acheté une maison (qui est a son nom) afin que les enfants et leur mère y vivent. Il se demande aujourd'hui comment les protéger. Qu'advient-il de la maison ? Les enfants en seront-ils propriétaires ou est-ce sa femme ? Aura-t-elle le droit de les mettre dehors, s'il n'est plus là ? bénéficieront-ils de ses biens ? devrait-il ouvrir une SCI ?
Merci.
Le "**merci**" est tout aussi indispensable que le "**bonjour**"

Par **cocotte1003**, le **20/03/2015** à **07:10**

Bonjour,
S'il a reconnu les enfants, oui, ils seront héritiers réservataires, pas leur mère. La femme légitime aura sa part en fonction des modalités du contrat de mariage. Voyez un notaire pour mettre la situation au clair.
Cordialement.